

RÉUNION DU DOUZE SEPTEMBRE 2013

Le Douze Septembre deux mil treize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de M. Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 5 Septembre 2013.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Joseph MONIN, Brigitte MATHIAS, Christian CLOR, Maryse TRAVERS, Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Denis CARRON, Eric PESSARELLI

Absents excusés : Corinne PUTELAT, Christian MOINE, Christophe JAS.

Pouvoir de C. PUTELAT à D. TIRMAN - Pouvoir de C. MOINE à JP. BRET.

Mme Michèle CHALANDRE est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

EFFECTIFS SCOLAIRES ET CREDITS SCOLAIRES.

Pascale HUGONIN-MARTINEZ – 30 élèves dont :	9 petite section 21 moyenne section
Anne REBOUL : 21 élèves dont :	12 grande section 9 C.P. }
Sophie TANFIN : 20 élèves dont :	6 C.P. } 15 C.P. 14 C.E.1 }
Philippe COUTURIER: 24 élèves dont :	15 C.E.1 } 29 C.E.1 9 C.E.2 }
Nathalie WILLO : 23 élèves dont :	14 C.E.2 } 23 C.M.1 9 C.M.1 }
Marie-Noëlle GAILLARD : 25 élèves dont :	7 C.M.1 } 16 C.M.1. 18 C.M.2

soit un total de 143 élèves.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 42.50 € par élève le crédit pour l'acquisition de fournitures scolaires par les enseignants, soit un total de 6 077.50 €.

BILAN CENTRE DE LOISIRS.

Dominique TIRMAN rend compte du centre aéré de l'A.F.R. qui s'est déroulé sur quatre semaines en juillet et début août dans les locaux de l'Ecole du Pin. Le bilan est bon, d'autant plus que la météo a été très favorable.

Les effectifs de fréquentation ne sont pas connus à ce jour, mais il semble que le fait que le centre aéré se soit déroulé au Pin n'a pas engendré une fréquentation plus importante des enfants du Pin.

SUBVENTIONS AU SOU DES ECOLES.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'attribuer les subventions suivantes au Sou des Ecoles :

- Reversement de la subvention du Conseil Général attribuée pour les sorties scolaires (piscine) selon le principe décidé l'an dernier par le Conseil Municipal, soit une somme pour 2013 de 465.00 €.
- Rappel du principe décidé par le Conseil d'attribuer la somme de 750 € par an pour l'organisation d'un voyage sur plusieurs jours (classe verte, classe de neige). Attribution de la subvention pour le voyage effectué en 2013 par les trois plus hautes classes (CE2, CM1, CM2) de 3 x 750€ = 2 250 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

- Sou des Ecoles LE PIN : 465.00 Reversement subvention conseil général.
- Sou des Ecoles LE PIN : 2 250.00 Participation voyage des élèves.

RYTHMES SCOLAIRES.

Christiane PEROT et Dominique TIRMAN rendent compte de l'avancement des travaux du groupe de travail du tour du Lac.

Plusieurs solutions sont envisagées, et une rencontre avec l'Inspecteur pour valider ou infirmer ces propositions sera programmée. Est notamment envisagé de regrouper les horaires d'activité sur deux jours (2 fois 1h1/2, au lieu de quatre fois 3/4h).

Après validation par l'Inspecteur, ces solutions seront présentées lors d'une réunion où seront invités le directeur et un enseignant par commune.

Il est précisé qu'il semble que les enseignants du Pin ne souhaitent pas participer en dehors des horaires scolaires. Dans le cas contraire, ils devraient être rémunérés en heures supplémentaires par la commune.

Le Conseil réaffirme son souhait que la solution retenue soit définie d'ici la fin de l'année 2013, pour être présentée aux parents d'élèves en Janvier 2014, pour leur permettre de s'organiser d'ici la rentrée.

CALENDRIER ESPACES JEUNES.

Mr le Maire rappelle que ce projet a été inscrit au Budget Primitif pour un montant de 40 000 € - et que la première ébauche établie par Alp'Etudes a été estimée à 147 000 € HT. Suite au refus du Conseil, une variante plus économique et plus « rurale » a été demandée à Alp'Etudes.

Celle-ci a été présentée en réunion maire/adjoints pour 109 000 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de mettre fin à la mission d'Alp'Etudes, et de confier l'étude d'un nouveau projet à un géomètre : Mr Croce du cabinet Sintegra, qui a fait le relevé topographique du site.

Le géomètre doit faire parvenir à la Commune une proposition pour une mission d'étude et suivi des travaux pour un projet plus adapté au terrain (pour éviter les déblais/remblais), et plus adapté au village.

Toutefois, le coût de ce projet sera supérieur au budget inscrit pour 40 000 €, et Mr le Maire indique qu'il serait souhaitable de déposer des demandes de subvention auprès du Conseil Général et des parlementaires pour compléter le financement du projet. Sachant que les travaux ne peuvent démarrer avant notification des dites subventions, cela suppose un report de la réalisation des travaux d'un an environ.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord sur la proposition du Maire.

CONTENTIEUX FOYER DE L'ISERE.

Mr le Maire rappelle le jugement de la Cour Administrative d'Appel de LYON en date du 28 Mai 2013 qui décide que la somme que la Commune du Pin a été condamnée à verser à la société « Le Foyer de l'Isère » par le jugement du 31 Mai 2012 du Tribunal Administratif de Grenoble est ramenée de 56 011.00 € à 26 231.73 €.

Mr le Maire confirme que la société « Le Foyer de l'Isère » n'a pas déposé appel de ce jugement durant le délai de recours de deux mois.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du jugement de la Cour Administrative d'Appel de LYON en date du 28 mai 2013 et entérine sa décision de ne pas faire appel de ce nouveau jugement.

HAUT DEBIT.

Pays Voironnais Network devant effectuer des travaux de génie civil pour réparation des fourreaux loués à ORANGE, le délai de mise en service du haut débit au Pin est reporté de quelques mois. Cette mise en service ne sera pas réalisée avant décembre prochain.

SECURITE VERS ARS

Mr le Maire informe le Conseil de la lettre-pétition parvenue en Mairie signée par 12 familles, et demandant un aménagement pour limiter la vitesse sur la RD50 à hauteur du croisement avec la Montée de la Madone, afin de sécuriser le débouché de ce chemin sur la route départementale.

Mr le Maire rappelle que ce tronçon de la RD 50 est situé entre les panneaux d'agglomération « Vers Ars » et que la vitesse est par conséquent limitée à 50 kms/h. Il rappelle également qu'il a été envisagé par les élus de supprimer les panneaux d'agglomération, pour établir une vitesse limitée à 70 Kms/h. et demander des contrôles-radars à la gendarmerie.

Une réunion avec les pétitionnaires est organisée en Mairie le 27 Septembre. Les services du Conseil Général ont été invités à cette réunion.

Plusieurs hypothèses sont émises par les conseillers présents : mise en place de panneaux supplémentaires « 50 » et « 50 - rappel » - mise en place d'une interdiction de tourner à gauche pour obliger les utilisateurs du chemin à tourner à droite et ainsi aller jusqu'au rond-point pour faire demi-tour et revenir en direction de Paladru ...

AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE

Mr le Maire rappelle qu'il a été saisi de deux demandes de terrain à la zone artisanale : celle de l'entreprise SLV terrassement du Pin qui souhaite entreposer des matériaux dans un premier temps et construire un bâtiment par la suite, et celle de Mr LECUNA, constructeur d'escaliers habitant au Pin, et qui souhaite construire un bâtiment pour son entreprise. L'entreprise BLANCHARD déjà implantée sur la zone a été consultée également pour connaître ses éventuels projets d'agrandissement.

Mr le Maire précise que le lotissement artisanal comprend des lots formés de bandes de 700 à 800 m² et que ce découpage n'est pas forcément adapté aux demandes actuelles. Il serait souhaitable également de prévoir une aire de retournement en bout de zone.

Il est donc envisagé de confier au cabinet SINTEGRA une étude pour une nouvelle division de l'espace disponible en fonction des demandes ci-dessus mentionnées. Les trois entreprises sont invitées à une rencontre le 27 Septembre pour définir exactement leurs besoins.

La mission confiée à SINTEGRA comprendra un relevé topo de l'existant, la redéfinition et le bornage des lots, le dossier d'urbanisme nécessaire à la modification du lotissement....

Des travaux de viabilité : voirie – réseaux, seront sans doute nécessaires, ainsi qu'un aménagement pour délimiter le tracé de la voie desservant la zone, et éviter que les véhicules ne transitent par le parking, sachant que le centre équestre devrait ouvrir fin septembre. Le Pays Voironnais sera consulté sur les possibilités de subvention pour ces travaux sur un espace économique.

LOYER MAISON MEDICALE.

Mr le Maire rappelle que la maison appartenant à la commune située 116 route de Virieu est louée sous forme d'un bail mixte à Mme SOUTON, qui occupait le rez-de-chaussée pour son activité professionnel, et le premier étage comme habitation. Le loyer mensuel est de 771.89 €

Mr le Maire précise que Mme SOUTON a déménagé et n'occupe plus le logement du premier étage. Elle envisage une association avec un autre kiné et une infirmière pour occuper le bâtiment à but professionnel uniquement. Un nouveau bail professionnel sera conclu avec la société créée entre eux pour un loyer négocié à 700.00 € par mois.

Des travaux sont nécessaires pour l'aménagement des locaux du premier étage :

- . isolation phonique entre les deux niveaux – prise en charge par la commune. Un premier devis estime les travaux à 7000 € HT.

- . peinture, papiers peints.. – pris en charge par les locataires.

Les travaux de réfection de la façade et des menuiseries sont en cours. Il faudra également prévoir de changer la porte d'entrée, et d'installer des barreaux de défense à la fenêtre de la cuisine.

Il est décidé de ramener le loyer à 400.00 € par mois à compter du 1^{er} Septembre 2013 et ce pendant toute la durée de l'aménagement. Le nouveau bail professionnel prendra la suite à la fin des travaux.

La délibération suivante est transmise en Sous-Préfecture :

LOCATION SOUTON ANNABELLE. MONTANT DU LOYER.

Mr le Maire rappelle que Mme Annabelle SOUTON loue sous forme d'un bail mixte habitation/professionnel à la commune une maison d'habitation sise 116 route de Virieu, pour un loyer mensuel de 771.89 €.

Mr le Maire précise que Mme Souton n'occupant plus la partie habitation, le bail va être modifié en bail professionnel pour la totalité du bâtiment au profit d'une société dont Mme Souton sera partie prenante, avec un autre kiné notamment.

Des travaux d'aménagement du bâtiment sont nécessaires, notamment d'isolation entre les deux niveaux. Ces travaux perturbant le fonctionnement de l'activité, il est proposé au Conseil Municipal de réduire le montant du loyer durant les travaux, qui devraient se terminer en Décembre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que le loyer de Mme Annabelle SOUTON est ramené à 400.00 € par mois à compter du 1^{er} Septembre 2013.

- Dit que ce loyer de 400 € s'appliquera jusqu'à la fin des travaux, et qu'un bail professionnel sera signé ensuite.

C.A.P.V. : RAPPORTS D'ACTIVITES 2012 SERVICE TRANSPORTS.

Le Conseil est avisé du rapport d'activité 2012 transmis par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour le service TRANSPORT. Ce rapport EST à disposition pour consultation en Mairie.

SUBVENTION SSIAD.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, attribue la subvention suivante :

- S.S.I.A.D. des Terres Froides : 150.00 €

ENQUETE PUBLIQUE CARRIERE VIRIEU.

Mr le Maire informe le Conseil de la tenue d'une enquête publique en Mairie de VIRIEU du 25 septembre au 26 octobre 2013 sur le renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une carrière de sables et de graviers par la Sté GONIN Sas Tp Carrières.

Le Conseil Municipal est invité à donner un avis et à transmettre la délibération dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête. A défaut, son avis sera réputé favorable.

Le Conseil décide de ne pas émettre d'avis, étant donné la difficulté à émettre des remarques sur un dossier si volumineux et complexe.

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, afin de permettre les écritures nécessaires à l'amortissement des mandats 440. 718. 719 de l'exercice 2011 correspondant à des participations versées au S.E. 38, et après avoir délibéré, approuve les augmentations de crédits suivantes :

BUDGET COMMUNE : Augmentation de crédits :

Dépenses de fonctionnement :

- o Art. 6811 : + 42 813.00
- TOTAL DEPENSES :** + 42 813.00

Recettes d'investissement :

- o Art. 280415 : + 42 813.00
- TOTAL RECETTES :** + 42 813.00

BUDGET ANNEXE. TABLEAU DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil que le budget annexe de la commune relatif aux opérations commerciales doit faire l'objet d'un amortissement pour les immobilisations.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Sont donc proposées les durées d'amortissement suivantes qui s'appliqueront aux immobilisations du budget annexe de la commune.

- Immeubles : 30 ans
- Matériel : 10 ans.

Il est proposé également d'amortir sur une durée de 1 an, tout achat d'immobilisation pour un montant inférieur ou égal à 1 000.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ⇒ ADOPTE les durées d'amortissement telles que détaillées ci-dessus.

ANNULATION REGIE PHOTOCOPIES.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

. Considérant que le public n'utilise plus le service de photocopies proposé en Mairie,

- Décide la suppression de la régie photocopies créée par délibération du 27 Septembre 1984.

QUESTIONS DIVERSES.

- **P.C. DI PROSPERO** : Mr le Maire informe le Conseil du recours gracieux transmis par Mr le Sous-Préfet concernant le PC de Alexandra DI PROSPERO pour l'aménagement du Centre Equestre. Mr le Sous-Préfet motive son recours par le non-respect des distances avec un bâtiment d'habitation. Mr le Maire indique qu'il a évoqué longuement le sujet avec le Sous-Préfet et que celui-ci ne défèrera pas le PC au Tribunal Administratif.

- **CAPV** : Une réunion publique pour le Schéma de Secteur est programmée le 19 septembre.

- **DPU** : Le Conseil Municipal ne préempte pas sur les ventes suivantes :
 - Propriété bâtie CHIFFARD - 20c passage du Chassigneu - D 358.362.10 - 9289 m² - 320 000 €
 - Propriété bâtie VIEUBLED - 173 allée de Combe Chatte - B 497.518 - 1818 m² - 212 000 €
 - Propriété bâtie MAIER/PILOT - 118 chemin du Collomb - D 857.1155.1156 - 1750 m² - 460 000 €
 - Terrain à bâtir GIROUD - Chemin de Champ Mallet - C 631 - 979 m² - 110 000 €
 - Propriété bâtie CASTILLAN - 198 route du Vernay - B 405 - 3092 m² - 227 000 €
 - Propriété bâtie VINSON - 403 route de Virieu - A 568 - 707 m² - 185 000 €

- **FETE DE LA SCIENCE** : Christiane Pérot présente le programme de la fête de la science au Pin :
 - *Vendredi 11 Octobre* : 20h30 Conférence : Vie et mort des étoiles
 - *Samedi 12 Octobre* : Exposition et jeux sur le même thème, avec lecture pour enfants, et le soir une lecture par De Bouche A Oreille.

- **TRANSPORTS SCOLAIRES** : Pascal Mailley fait part de remarques sur le car qui transporte les enfants au Collège de Chirens, qui part de bonne heure ce qui entraîne une attente des enfants au collège avant le démarrage des courts, et qui semble sous-dimensionné car des enfants voyagent debout.

- **FINANCES** : Christiane Pérot indique que suite à la dématérialisation des pièces comptables, un investissement en matériel et logiciel devra être inscrit au budget 2014.

- **11 NOVEMBRE** : Christian Blum habitant du Pin propose de chanter la marseillaise et le chant des partisans à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre au Monument aux Morts. Le Conseil donne son accord pour la marseillaise, mais ne souhaite pas trop prolonger la cérémonie pour ne pas lasser les participants.

La séance est levée à 22h45
